

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
MONTLAUX - COMMUNE

Procès-verbal

Le samedi 12 mars 2026 à 11 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 6 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Camille FELLER.

Secrétaire de la séance : Nicolas MEZZASALMA

Présents : Camille FELLER, Nicolas MEZZASALMA, Stéphane Belval, Sylvie BITTERLIN, Céline DROUIN, Stéphane SABATIER

Représentés :

Absents et excusés : Elsa BELLU

Ordre du jour :

- Approbation compte administratif budget principal 2025,
- Approbation compte de gestion budget principal 2025,
- Echange terrain la Blondine
- Questions diverses,

Délibérations du conseil :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL - MONTLAUX 2025
(N° DELI_2026_006)

Le conseil municipal, réuni et présidé par Madame le Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	31 542,95	0,00	141 494,80	0,00	173 037,75
Opérations exercice	133 894,19	250 384,69	272 002,38	352 875,20	405 896,57	603 259,89
Total	133 894,19	281 927,64	272 002,38	494 370,00	405 896,57	776 297,64
Résultat de clôture		148 033,45		222 367,62		370 401,07

Restes à réaliser	0,00	0,00	242 679,44	242 259,36	242 679,44	242 259,36
Total cumulé	0,00	148 033,45	242 679,44	464 626,98	242 679,44	612 660,43
Résultat définitif		148 033,45		221 947,54		369 980,99

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : adopté

COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL - MONTLAUX 2025
(N° DELI_2026_007)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : adopté

ECHANGE DE TERRAIN AU LIEUDIT LA BLONDINE (N° DELI_2026_008)

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'échanger une partie de terrain entre la commune et le Monsieur JAKUBOWICZ Samuel au lieu-dit la Blondine pour une surface de 600m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé de la Maire, après délibération, à l'unanimité :

ACCEPTTE le principe de l'échange de terrain pour une superficie de 600 m² au lieu-dit La Blondine.

DIT que le géomètre devra créer deux parcelles de même contenance issue d'une partie des parcelles B195-B196 d'une part et d'autre part une partie de la parcelle non cadastrée située entre les parcelles (B199-B200-B206).

DIT que le montant de l'échange est fixé à l'euro symbolique ;

DIT que les frais de géomètre et notariés sont à la charge de Monsieur JAKUBOWICZ Samuel ;

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches, et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Résultat du vote : adoptée

Camille FELLER
Président de séance



Nicolas MEZZASALMA
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Mezzasalma', written over a horizontal line.

